



## Caution personnelle sans titre de propriété

Par **Jclaporte**, le **20/05/2020** à **20:41**

Bonjour

Je suis en dossier de rétablissement avec la bdf suite à une liquidation pour manque d'actif. La banque populaire avec qui j'avais contracté un prêt pro me poursuit car ils font valoir que j'avais déclaré avoir un bien aux usa pour obtenir mon crédit. C'est un bien qui était en fait un time share de deux semaines par an dans un immeuble en Floride et que je partageais avec mes 7 frères et sœurs. Depuis la liquidation ma sœur a revendu ce bien et je ne l'ai donc pas inclus dans mon dossier bdf. Ils m'accusent donc d'avoir fait une fausse déclaration et cependant la conseillère ne m'avait pas demandé de fournir ni titre de propriété ni évaluation de prix. Le juge vient d'annuler la recevabilité de mon dossier.

Qu'en pensez-vous ?

Par **youris**, le **20/05/2020** à **20:55**

bonjour,

en matière de recevabilité de doser de surendettement, une des conditions est la bonne foi.

si vous avez déclaré être propriétaire d'un bien aux usa alors que vous n'en aviez qu'une propriété très particlle et un usage de 2 semaines par an partagé avec 7 frères et soeurs, votre bonne foi est très discutable, vous avez menti par omission car vous n'avez jamais été propriétaire mais vous disposiez seulement d'un droit d'usage en prenant des parts dans une société.

je suppose que c'est la banque qui a saisi le tribunal, il ne vous reste qu'à faire appel de cette décision.

salutations